

Direction Générale des Services

Affaire suivie par : Anna DA COSTA

Troyes, le 31 mars 2022

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Thomas NACRIER, Chef du service affaires juridiques, contentieux et assemblées, agissant par délégation de Monsieur François BAROIN, Président de Troyes Champagne Métropole, certifie avoir procédé à l’affichage des délibérations prises lors du Conseil communautaire du 25 mars 2022, dans le tableau prévu à cet effet au siège de Troyes Champagne Métropole :

03 - Budget primitif 2022 – décisions budgétaires :

- **Vote du budget primitif 2022 et des reports**
- **Affectation des résultats**

04 - Attribution des subventions communautaires et contributions aux établissements publics – Année 2022

09 - Transport scolaire - modification du règlement intérieur / avenant 2 à la convention de groupement de commande

12 - Service public de gestion et de prévention des déchets - Convention pour l'accès aux déchèteries des collectivités extérieures

13 - Service public de gestion et de prévention des déchets - redevance spéciale d'élimination des ordures ménagères - actualisation du tarif

14 - Partenariat Troyes Champagne Métropole, Ville de Troyes, et GMF

15 - Personnel communautaire – Mesures diverses

17 - Désignation de représentants

18 - Octroi d'une subvention à l'association croix rouge française pour l'accompagnement de l'accueil des déplacés ukrainiens en matière de mobilité

Cet affichage est effectué pour une période de deux mois à compter du 31 mars 2022.

**Pour le Président et par délégation,
Le Chef du service affaires juridiques, contentieux et
assemblées**

Thomas NACRIER
